

SOUTENEZ L'OIP !

POUR AGIR, VOUS POUVEZ



TEMOIGNER

informer, alerter sur un dysfonctionnement.



VOUS INFORMER

en vous inscrivant à la newsletter, en achetant les publications de l'OIP, en vous abonnant à la revue *Dedans-Dehors* et en consultant son blog sur *Médiapart*.



ADHÉRER / FAIRE UN DON

pour pérenniser l'action de l'OIP, son indépendance et financer l'envoi gracieux de ses publications en détention.



DEVENIR BÉNÉVOLE

au sein de l'association.

PLUS D'INFOS, DON EN LIGNE
SUR OIP.ORG

P-photos : © Grégoire Korganow / CGLPL - Mise en page : © Corinne Veron-Durand
imprimé avec le soutien de la SARL La Fontaine - mars 2016

LA PRISON EN CHIFFRES

TRAITEMENTS INHUMAINS

17

condamnations de la France par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) pour des conditions de détention relevant de traitements inhumains ou dégradants.

SURPOPULATION

70%

des personnes détenues se trouvent dans une maison d'arrêt (prison réservée aux courtes peines et aux personnes en attente de jugement) où la surpopulation est très importante (133 % en moyenne) : elle est synonyme de promiscuité, d'absence d'intimité, d'activités limitées, de violences et tensions accrues.

UNE MAJORITÉ DE COURTES PEINES

3/4

des sortants de prison y ont passé moins d'un an. Le plus souvent pour des délits mineurs (stupéfiants, infractions routières, violences légères). La prison aggrave les facteurs de délinquance que sont l'isolement familial, la rupture sociale, l'inactivité professionnelle. Les condamnés pour les crimes les plus graves sont très minoritaires.

DES PEINES INEFFICACES

63%

c'est le taux de récidive en cas d'incarcération. Il tombe à 45% si une peine alternative, comme le travail d'intérêt général, est prononcée.

UN COÛT EXHORBITANT

100€

c'est le coût moyen d'un jour de prison par personne, contre 30 euros pour le placement à l'extérieur, qui permet, de manière encadrée, de purger tout ou partie de la peine hors de la prison afin de ne pas briser la vie sociale et/ou de s'investir dans un projet de réinsertion.

UN LIEU DE SOUFFRANCE

x7

c'est le nombre de suicides en prison par rapport à la population générale. Un tiers de la population carcérale souffre de pathologies mentales graves.



LA PRISON NOUS CONCERNE TOUS

Chaque année, 90 000 personnes sont incarcérées en France dans des conditions souvent contraires à la dignité. De cet univers désocialisant, marqué par le désœuvrement, l'arbitraire des sanctions et la violence, reproduisant ce qu'il prétend corriger, les individus ressortent généralement davantage exclus et désabusés. Comment, alors, imaginer que la prison remplisse sa mission de réinsertion et de protection de la société ?

Détenu ou ancien détenu, proche de détenu, professionnel, bénévole intervenant en prison ou simples citoyens, nous sommes tous interpellés par l'usage de l'incarcération et ses conditions. Face à une institution qui viole encore couramment les droits fondamentaux dans une opacité presque totale, il est urgent d'agir.

L'OIP observe les conditions de détention, informe sur la prison et veille au respect des droits des personnes détenues.



OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS

NE DÉTOURNONS PAS LE REGARD

BULLETIN DE DON / ADHÉSION

J'ADHÈRE À L'OIP*

j'envoie un chèque (à l'ordre de OIP-SF) de 30 euros ou de 15 euros (tarif réduit pour les personnes aux revenus modestes) ou une cotisation de soutien d'un montant de 100 euros.

JE FAIS UN DON*

j'envoie un chèque (à l'ordre de OIP-SF) d'un montant de :€

*Vous bénéficiez d'une réduction fiscale.

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

téléphone :

e-mail :

OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS - SECTION FRANÇAISE
7 bis, rue Riquet - 75019 Paris / Tel : 01 44 52 87 98 / www.oip.org - contact@oip.org

[@OIP_sectionfr](https://twitter.com/OIP_sectionfr) [f Observatoire international des prisons - section française](https://www.facebook.com/OIP_sectionfr)

QU'EST-CE QUE L'OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS ?

OBSERVATOIRE
INTERNATIONAL
DES PRISONS

La section française de l'Observatoire international des prisons (OIP) est une organisation non gouvernementale qui agit pour le respect des droits de l'homme en milieu carcéral et un moindre recours à l'emprisonnement.

MISSIONS



OBSERVER

les conditions de détention et dresser un état des lieux des prisons françaises. **Enquêter sur les violations des droits de l'homme** en milieu carcéral et **alerter l'opinion**.



INFORMER

les personnes détenues et leurs proches sur leurs droits et **soutenir leurs démarches** pour les faire respecter. **Rendre visible** la réalité dans les prisons françaises.



FAIRE RESPECTER LA LOI ET LA FAIRE AVANCER

par des **actions en justice** et un **travail de plaidoyer** auprès des pouvoirs publics.



DÉFENDRE UN RECOURS LIMITÉ À L'INCARCÉRATION

en plaidant pour la **révision de la durée des peines**, la **dépénalisation de certains délits** et la **promotion des alternatives à l'incarcération**.

L'OIP EN CHIFFRES



+5500 SOLLICITATIONS

de personnes détenues et de leurs proches en une année, pour obtenir des informations sur les conditions de détention, l'accès aux soins, les liens avec l'extérieur, la préparation à la sortie... Un chiffre en augmentation.

81 DÉCISIONS RENDUES PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

qui confèrent à l'OIP un rôle de pionnier dans l'émergence d'actions juridiques pour défendre les droits des personnes détenues.

+400 CITATIONS, RÉFÉRENCES OU INTERVIEWS

dans les médias par an... Une présence qui s'accroît.

NOS MÉTHODES

INDÉPENDANCE

Nos méthodes se fondent sur des contacts quotidiens avec les détenus, leurs proches et les intervenants en détention, ainsi que sur un important travail de recherche et de documentation. Elles ne reposent pas sur des visites de prison dépendantes d'accréditations de l'administration pénitentiaire. L'OIP refuse tout financement direct du ministère de la Justice.

FIABILITÉ

Avant de rendre publique une information, l'OIP vérifie les faits à travers un croisement rigoureux de différentes sources.

CONFIDENTIALITÉ

L'OIP protège ses sources afin qu'elles ne puissent pas être identifiées.

L'OIP, PRINCIPALE SOURCE D'INFORMATION INDÉPENDANTE SUR LES PRISONS

Depuis 20 ans, la section française de l'OIP est devenue une source incontournable d'information, d'analyse et de décryptage des enjeux en matière pénale et pénitentiaire.



RAPPORT - LES CONDITIONS DE DÉTENTION EN FRANCE

Un rapport de référence qui décrypte les politiques pénales et pénitentiaires, ainsi que leurs conséquences sur les conditions de détention.



GUIDES PRATIQUES LE GUIDE DU PRISONNIER

Des informations indispensables sur l'intégralité du parcours en détention, qui confronte pratique et droit.

LE GUIDE DE LA PROBATION (à venir)

Une présentation de l'ensemble des mesures pénales exécutées en dehors de la prison.



LIVRE TÉMOIGNAGE PASSÉS PAR LA CASE PRISON

Huit rencontres entre des anciens détenus et des écrivains de renom pour raconter des parcours de vie bouleversés par la prison et changer le regard sur les détenus.



REVUE - DEDANS-DEHORS

Une revue trimestrielle sur l'actualité pénale et pénitentiaire qui présente des dossiers, enquêtes, entretiens et témoignages.

QUELQUES ACTIONS CLÉS DE L'OIP

1990

L'Observatoire international des prisons est fondé à Lyon (le secrétariat international cessera de fonctionner en 1999).

1996

Création de la section française de l'OIP. Première parution du *Guide du Prisonnier*.

1997

L'OIP lance une campagne pour la reconnaissance du droit à l'intimité des personnes détenues. Elle jouera un rôle majeur dans la mise en place, en 2003, des premières Unités de vie familiale (UVF) permettant aux détenus de recevoir leurs proches à l'abri des regards.

1999

L'OIP lance une campagne pour un contrôle externe des prisons. Peu de temps après, les députés s'octroient un droit de visite dans les prisons.

2003

Publication du premier rapport de l'OIP sur les conditions de détention en France.

2006

L'OIP organise les « Etats généraux de la condition pénitentiaire ». Cette consultation de l'ensemble des détenus et des autres acteurs du monde carcéral fait émerger des propositions pour une transformation profonde des prisons.

2009

L'OIP obtient que l'interdiction des fouilles à nu systématiques soit inscrite dans la loi pénitentiaire.

2012

Saisi par l'OIP, le Conseil d'Etat ordonne des mesures urgentes pour améliorer les conditions insalubres de détention à la maison d'arrêt des Baumettes. Des décisions similaires suivront pour les prisons de Ducos en Martinique et de Nîmes en 2014 et 2015.

2013

A l'occasion de la conférence de consensus sur la prévention de la récidive, l'OIP promeut une politique de moindre recours à l'emprisonnement, une probation plus crédible et efficace et une réforme complète du système carcéral.

2014

L'OIP mène la campagne « Ils sont nous » pour illustrer les parcours de vie d'anciens détenus et bousculer les représentations sur les prisonniers.

2015

Plus de 400 universitaires et de nombreuses associations s'associent au combat de l'OIP devant le Conseil constitutionnel pour faire entrer le droit du travail en prison.

2016

La section française de l'OIP a 20 ans et est plus que jamais mobilisée pour combattre le discours répressif, à travers un travail de désintox pour battre en brèche les idées reçues sur la prison.